

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

0 Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Transition
4. Rapport des exécutants
 - 4.1 Président
 - 4.2 Interne
 - 4.3 Externe
 - 4.4 Secrétaire
 - 4.5 Trésorière
 - 4.6 Rep. première
 - 4.7 Rep. deuxième
 - 4.8 Rep. troisième
 - 4.9 Rep. maîtrise
 - 4.10 Rep. Café
 - 4.11 CVE
5. CS games
6. Bières et pizza
7. Varia
8. Clôture

Membres présents : Kim-Sang Ly, Ali Haidar, Louis-Philippe Blais, Dong Pivoine Van, Patrick Baril Robichaud, Michael Blondin, Philippe Lamontagne, Jeremy van Doorn, Cynthia Beauchemin .

Membres arrivés en retard : Jean-Cristoph Dury, Marc-Antoine Desjardins, Michaël Cadilhac

1 Ouverture

Le président constate le quorum à 14h35. Il déclare l'assemblée ouverte.

2 Adoption de l'ordre du jour

Philippe Lamontagne **propose** l'ordre du jour.

Michaël Cadilhac arrive à 14h36.

Jeremy van Doorn **appuie**

Philippe Lamontagne **propose** d'ajouter le point «Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2011» entre les points «Adoption de l'ordre du jour» et «Transition». Michaël Cadilhac **appuie**.

Ajouter le point «Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2011» entre les points «Adoption de l'ordre du jour» et «Transition».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

3 Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2011

Michaël Cadilhac **propose** l'adoption du procès-verbal du 30 septembre 2011. Michael Blondin **appuie**.

Michael Blondin indique qu'il y a certaines fautes de français et qu'il va les donner au secrétaire au lieu de les énumérer.

Michael Blondin **propose** de faire des points avec numérotation dans le sommaire de l'ordre du jour qui se trouve au début du procès-verbal au lieu de l'énumération qui est présente.

Marc-Antoine Desjardins arrive à 14h37.

Michael Blondin **propose** que les explications du huis-clos soient effacées du procès-verbal. Une autre modification est que le nouveau DJ est Julien, et non Alex, pour le 5 à 7. Il y a également d'autres modifications concernant des points dans la section à huis-clos qui ont été transmis au secrétaire.

Jeremy van Doorn remet en question le fait de faire une section huis-clos, car la FAÉCUM a rendu publiques les informations discutées en huis-clos lors du camp de la FAÉCUM.

Michael Blondin lui répond qu'une bonne politique à avoir concernant cette situation est de toujours respecter le huis-clos même s'il y a eu des fuites.

Marc-Antoine Desjardins demande d'inverser maîtrise et doctorat dans son intervention sur le prix des «vins et fromages».

Jeremy van Doorn demande qu'il soit ajouté, à la suite de la phrase finissant par «la lettre contenait trop de points», que le directeur a répondu de manière adéquate à la lettre. Il précise également que c'est 25%, et non 50 %, des élèves qui doivent couler le cours.

Adopté le procès-verbal, avec les modifications mentionnées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 Transition

Philippe Lamontagne indique que ce point concerne principalement le secrétaire et la trésorière. Il demande à Jeremy van Doorn s'il a envoyé tous les documents à la trésorière dont les documents concernant le changement des signataires.

Dong Pivoine Van lui répond qu'elle a reçu tous les documents. Elle a les documents pour le changement des signataires. Elle souhaiterait que nous votions qui sont les signataires. Ceux-ci devront fournir deux pièces d'identité ainsi que d'autres informations qu'elle demandera aux personnes élus. Elle **propose** que le conseil élargi vote les quatre signataires

Philippe Lamontagne **propose** que les signataires soient le président, les 2 vice-présidents et la trésorière. Kim Sang Ly **appuie**.

Que les signataires soient le président, les 2 vice-présidents et la trésorière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin trouve louche que la désignation des signataires ne soit pas mentionnée dans la charte.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Jeremy van Doorn lui dit que, tant que ce sont des membres du conseil exécutif, c'est correct.

Michael Blondin lui répond que ce n'est même pas marqué que ce doit être des membres du conseil exécutif.

Patrick Baril Robichaud rectifie les propos de Michael Blondin en lui indiquant qu'il est bien écrit dans la charte que les signataires doivent faire partie du conseil exécutif.

Philippe Lamontagne demande ensuite au secrétaire s'il est au courant pour le registre des entreprises.

Patrick Baril Robichaud lui répond que oui et qu'il s'est déjà renseigné à ce propos. Afin de faire la déclaration annuelle au registre des entreprises et ainsi de le mettre à jour, il a besoin d'avoir le code d'accès clickSécur qui a été envoyé par courrier à l'association étudiante l'année dernière lorsque le registre des entreprises a lancé son projet de déclaration annuelle en ligne. Il a déjà demandé à l'ancien secrétaire, Sébastien Lavoie-Courchesne, afin de savoir s'il connaissait ce code d'accès. Celui-ci lui a répondu qu'il avait laissé le document dans le local du conseil exécutif. Patrick Baril Robichaud et Sébastien Lavoie-Courchesne ont cherché dans le local afin de trouver le document, mais ils ne l'ont pas trouvé. Par conséquent, Patrick Baril Robichaud interroge le présent conseil afin de savoir si l'un d'entre eux connaît ce code d'accès ou sait où il se trouve.

Personne ne semble savoir où se trouve ce document.

Dong Pivoine Van précise que, pour obtenir un code d'accès clickSécur, il faut trois choses, soit le numéro d'assurance sociale, le code se trouvant dans l'une des lignes du rapport d'impôts et le numéro d'entreprise. Le numéro d'assurance sociale ne s'applique pas dans le cas présent.

Jeremy van Doorn rappelle que nous n'avons pas de rapports d'impôts pour les dernières années et, donc, que le deuxième élément ne s'applique pas non plus.

Au vue des informations recueillies, Patrick Baril Robichaud indique qu'il va faire les démarches afin d'obtenir un nouveau code d'accès ClickSécur.

5 Rapport des exécutants

5.1 Président

Le président n'a rien à dire.

5.2 Vice-Président Externe

Depuis le dernier Conseil Élargi, le vice-président externe a assisté à un conseil central et un conseil des affaires sociopolitiques. Au conseil central, les membres ont fini d'adopter les plans d'action du bureau exécutifs. Il y a eu des discussions concernant la politique d'accès à l'information. Une nouvelle section membre qui a ressuscité sur le site web de la FAÉCUM. Les membres qui peuvent accéder à cette section sont les associations étudiantes membres de la FAÉCUM. Une section membre pour les étudiants a été demandée, mais la FAÉCUM a répondu qu'elle ne pouvait pas le faire, car c'est trop compliqué que chaque étudiant ait leur propre mot de passe. Michael Blondin a profité de ces discussions pour spécifier que ce serait une bonne occasion de changer la politique d'accès à l'information de la FAÉCUM.

Michael Blondin **propose** un huis-clos pour discuter de la portion à huis-clos du conseil central. Michaël Cadilhac **appuie**.

Demande de huis-clos

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin **propose** la levé du huis-clos. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Demande de levé de huis-clos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin continue en parlant de la manifestation qui a eu lieu le 6 octobre devant les bureaux de Line Beauchamps dans Montréal-Nord. Ce fut très chaud. Il y avait 150 personnes de la FAÉCUM amenées par trois autobus C'est une des première fois que la FAÉCUM est l'association majoritaire lors d'un rassemblement de ce genre. Il y avait 5 personnes de Concordia, 2 de Dawson et un autobus de l'UQÀM. C'est inquiétant, car la FAÉCUM n'est pas l'association qui est majoritaire normalement. Il y avait vingt voitures de police. Michael Blondin manifestait en orientant sa pancarte vers la rue au lieu de vers un mur de béton. Ensuite, pour le conseil sur les affaires sociopolitiques, la FAÉCUM avait engagé une firme externe de communication qui vient de leur remettre leur rapport. La qualité du rapport était douteuse, car il comportait principalement des évidences que n'importe quelle personne en communication aurait pu faire. Par contre, ce n'est pas le bureau exécutif de cette année ni de l'année dernière qui avait demandé ce rapport. Une proposition qui était intéressante était que les instances soient filmées et mises ensuite sur Youtube. Le bureau exécutif ne peut pas faire cela, car, une fois qu'une personne décide qu'elle ne veut pas, il faut respecter sa décision. Michael Blondin en a profité pour demander de rendre publics les procès-verbaux. La FAÉCUM lui a répondu que les procès-verbaux sont disponibles pour tous les membres.

Ali Haidar indique que les membres de la FAÉCUM sont tous les étudiants.

Michael Blondin précise que, pour lui, «public» signifie disponible pour tout le monde sans restriction.

Ali Haidar demande si tout étudiant peut avoir accès à un document.

Michael Blondin lui répond que, théoriquement, les étudiants peuvent leur demander les documents mais que ça prend du temps. Il a demandé un document la semaine dernière et il ne l'a toujours pas reçu. Michael Blondin indique qu'il a également évoqué son insatisfaction face au Quartier Libre, car, tel qu'indiqué dans le courriel qu'il avait envoyé aux membres du conseil, il n'a pas convoqué leur assemblée annuelle. Les membres de Quartier Libre l'ont seulement annoncé dans leur journal ainsi que dans une petite section de leur site web. Par contre, selon leur charte, ils sont obligés de convoquer leur assemblée aux associations étudiantes au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée. Ces informations ont lancés un débat au sein de leur conseil d'administration, car ils pensaient qu'un de leurs membres avait fourni cette information à Michael Blondin alors qu'il avait trouvé cette information sur internet. Un ancien membre de notre conseil exécutif, Philippe Grand'Maison, est l'un des administrateurs de Quartier Libre. Lors de leur assemblée, ils n'ont pas eu le quorum, et elle n'a donc pas eu lieu.

Jeremy indique que les doutes concernant une fuite risquent de retomber sur Philippe Grand'Maison.

Michael Blondin reprend en indiquant qu'officiellement, la mission du Quartier Libre est d'être un journal d'école pour les étudiants en journalisme. Selon lui, il serait plus pertinent que la mission du journal soit de couvrir l'actualité universitaire afin d'être profitable pour l'ensemble des étudiants qui en sont membres au lieu de seulement être un journal d'école qui est utile pour une dizaine de personnes.

5.3 Vice-Président Interne

Concernant la proposition pour l'assemblée départementale, il a écrit un courriel aux membres du conseil qui doit être, au préalable, vérifié avant d'être envoyé. Il va l'envoyer une fois qu'il aura l'accord des membres du conseil. Il va l'envoyer à M. Marcotte et également à Mme Brochu afin que le point soit sur l'ordre du jour de l'assemblée.

Pour ce qui est de la rétroaction de mi-session, il faudra la faire, car la mi-session s'en vient vite. Il suggère que la rétroaction soit effectuée en revenant de la semaine de relâche. Il suggère de reprendre pas mal ce qui a été fait la dernière fois, soit une feuille avec 2 ou 3 questions. Par la suite, le représentant demande s'il y a des commentaires. Pour mettre ceux-ci dans la rétroaction, il faut que ceux-ci soit approuvés par la majorité des étudiants, ce qui demanderait que les représentants fassent le tour des classes en demandant aux professeurs

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

leur autorisation avant. Beaucoup de professeurs seront d'accord, par contre, certains seront contre, et il faudra prendre le temps à la pause. Il suggère également qu'une photocopie du questionnaire soit envoyée au professeur.

Marc-Antoine Desjardins demande si ça s'applique également au cours de maîtrise.

Philippe Lamontagne lui répond que oui.

Michael Blondin demande si un professeur est contre alors est-ce que les représentants doivent faire la rétro-action de force.

Jeremy van Doorn indique que oui mais de le faire durant la pause.

Michael Blondin indique que la rétro-action de mi-session est un service que l'association propose aux professeurs et que, dans ce contexte, les représentants ne devraient pas forcer les professeurs à avoir une rétroaction s'ils ne la désirent pas.

Jeremy van Doorn lui répond que, si l'association considère que c'est un service qu'elle offre aux professeurs, alors il ne faut effectivement pas les forcer, mais, si l'association considère davantage que la rétroaction est un service pour les étudiants, alors il faut la faire.

Ali Haidar demande si la rétroaction s'applique seulement au cours d'informatique, car il ne se voit pas la faire dans les cours des autres départements comme les cours de mathématique.

Jeremy van Doorn lui répond que c'est effectivement seulement dans les cours d'informatique.

Dong Pivoine Van demande si ces rétroactions seront faites pour les démonstrations également.

Philippe Lamontagne indique qu'il pourrait y avoir un commentaire concernant les démonstrations dans la rétroaction des enseignants.

Dong Pivoine Van indique que, dans certaines démonstrations, la classe est bondée et que des élèves doivent s'asseoir sur le sol et que, dans d'autres cas, les démonstrations sont poches.

Michaël Cadilhac demande si une liste de question-type pourra être fournie au représentant d'année.

Philippe Lamontagne lui répond que oui.

Michaël Cadilhac demande à Dong Pivoine Van quelles démonstrations sont bondées au point que les élèves se retrouvent sur le sol.

Dong Pivoine Van lui indique que c'est «Calcul 1».

Philippe Lamontagne indique que «Calcul 1» est un cours qui relève du département de Mathématique et donc qu'il ne fait pas partie des cours visés par la rétroaction de mi-session.

Jeremy van Doorn souhaite que le conseil débattenne sur le fait de donner une rétroaction de mi-session même aux professeurs qui n'en veulent pas.

Michael Blondin indique que, si un enseignant ne veut pas de rétroaction, il ne laissera pas entrer le représentant.

Jeremy van Doorn lui répond qu'après le cours, l'enseignant n'a rien à faire là ni rien à dire. Le représentant peut également proposer aux étudiants du cours de remplir un Google doc avec leurs commentaires.

Philippe Lamontagne indique que faire cela correspondrait à faire des moyens de pression et que l'association n'est pas rendue là dans ce dossier.

Michael Blondin précise que l'idée de départ était de permettre à l'enseignant d'améliorer son enseignement et non de lui tordre un bras. Si l'association fait cela, alors seulement les points négatifs seront récoltés.

Jeremy van Doorn conclut que les représentants doivent demander l'avis à l'enseignant et que pour ceux qui ne voudront pas, alors l'association ne fera pas de rétroaction. S'il y a un problème avec un cours, les élèves peuvent faire une plainte auprès de l'association et celle-ci sera traitée.

Michael Blondin demande quand est l'assemblée départementale.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Jeremy van Doorn lui répond qu'elle a lieu le 4 novembre.

Michael Blondin indique que les professeurs vont nous en parler en assemblée départementale si nous faisons la rétroaction la semaine de l'assemblée départementale.

Ali Haidar demande s'il faut contacter les professeurs avant pour avoir leur avis.

Jeremy van Doorn lui répond que oui, il faut les contacter avant et ne pas se présenter au début du cours sans avoir avisé l'enseignant.

Michael Blondin **propose** qu'un point «rétroaction de mi-session» soit ajouté dans l'ordre du jour de l'assemblée départementale dans le but de présenter celle-ci et de montrer que l'association est de bonne foi.

Michaël Cadilhac et Philippe Lamontagne sortent de la réunion à 15h09.

Jeremy van Doorn lui répond que c'est ce qu'il comptait faire.

Michael Blondin indique à Jeremy van Doorn qu'il serait cool qu'il accroche le directeur pour lui rappeler qu'il nous avait approchés pour la création d'un comité sur le financement intégré.

Jeremy van Doorn lui demande ce qu'est le financement intégré.

Michael Blondin lui répond que le financement intégré est l'argent qui est assuré aux étudiants en maîtrise ou au doctorat. Le directeur avait proposé la création d'un comité pour réviser la politique actuelle.

Jeremy van Doorn indique qu'il va le mentionner dans le courriel qu'il va envoyer.

Louis-Philippe Blais suggère que nous allions tous à l'assemblée départementale pour montrer que nous faisons un front uni et que nous comptons nous impliquer.

Philippe Lamontagne revient à 15h11.

Louis-Philippe Blais continue en disant que, puisque les gens présents à cette réunion sont disponibles à cette heure, alors, puisque l'assemblée départementale a lieu dans les mêmes heures, les personnes présentes devraient pouvoir être présentes. De cette façon, les professeurs pourraient avoir une image des membres du conseil de l'association.

Jeremy van Doorn indique que c'est une bonne idée.

5.4 Trésorière

Michaël Cadilhac revient à 15h12.

Jean-Cristoph Dury arrive à 15h12

Il n'y a pas eu de changement depuis la dernière réunion du conseil élargi au niveau du budget. Elle a collecté aujourd'hui le 2000\$ du café Math-Info. C'est le montant annuel que l'association reçoit, donc ça s'annonce bien pour les finances. Michaël Cadilhac demande si l'association reçoit 2000\$ par session ou par année.

Dong Pivoine Van lui répond que, l'année dernière, le café avait versé à l'AÉDIROUM un montant de 1999,99\$ pour l'année.

Jean-Cristoph Dury indique que, d'habitude, le café donne le montant au début de l'année mais que, cette année, le compte en banque du café avait assez d'argent pour le faire au début au lieu d'à la fin.

Dong Pivoine Van indique que la raison pour laquelle l'AÉDIROUM a reçu l'argent au début et non à la fin cette année, c'est qu'il y a une rumeur selon laquelle le fond de roulement du café ne doit pas excéder 50 000\$. Donc,

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

puisque le fond est au-dessus en ce moment, les responsables du café ont décidé de payer tout de suite le 2000\$ afin de faire diminuer le fond de roulement.

Jean-Cristoph Dury précise que le fond de roulement a toujours été supérieur à 50 000\$ et que ça n'a jamais causé de problème.

Dong Pivoine Van reprend en indiquant qu'elle n'avait pas encore contacté la caisse populaire concernant les deux comptes que l'AÉDIROUM possède actuellement. L'AÉDIROUM possède encore un compte pour les cycles supérieurs ainsi qu'un compte pour le premier cycle. Malgré la fusion, les deux comptes n'ont pas encore été fusionnés. Elle va s'occuper de ce problème prochainement. Elle indique également qu'elle a remboursé le coût des billets du party de mi-session à Louis-Philippe Blais.

Louis-Philippe Blais indique qu'il y a une série de 16 billets dont la demande a été signée par Jeremy van Doorn.

Dong Pivoine Van indique qu'elle a remboursé 120\$ pour le party de mi-session.

Jeremy van Doorn précise qu'il y a déjà 15 billets de vendus.

Dong Pivoine Van reprend en disant qu'elle avait contacté Maître Scott, l'avocate en charge de notre association, afin de se renseigner sur l'assurance que bénéficie l'AÉDIROUM. L'AÉDIROUM possède une couverture pour les biens commerciaux et pour les biens privés.

Louis-Philippe Blais demande ce que ça veut dire d'avoir cette couverture.

Dong Pivoine Van lui répond que l'AÉDIROUM a deux assurances, soit une pour les 5 à 7 et une autre pour le local de l'association et son coffre-fort. Il faudrait par contre visser le coffre-fort. La petite caisse est également couverte par l'assurance. Elle demande à ce que Louis-Philippe Blais lui transmette les factures des achats des meubles lorsque ceux-ci seront achetés afin de les ajouter dans les biens couverts par l'assurance. Elle précise également que, si l'association décide d'acheter une télévision, elle sera couverte par l'assurance.

Michael Blondin demande si ça implique qu'il faudra prendre des photos du local et des meubles s'y trouvant.

Dong Pivoine Van lui répond que c'est une façon de faire ou il suffit d'envoyer les factures.

Jeremy van Doorn précise que les biens de l'association ne sont certainement pas couverts contre la stupidité, par exemple, si le local est laissé sans surveillance ou autre.

Dong Pivoine Van indique que probablement pas, mais que, si une personne vire folle et balance un gallon de peinture sur les divans ou la télévision, alors ceux-ci seraient assurés. L'association possède une couverture pouvant aller jusqu'à un million de dollars pour les 5 à 7 et une couverture différente pour le local d'association.

Jeremy souhaiterait que Dong Pivoine Van revienne sur le point des rapports d'impôts qui a été abordé lors de la dernière rencontre.

Dong Pivoine Van indique qu'elle a discuté avec Me Scott pendant le camp de formation de la FAÉCUM concernant la rédaction des rapports d'impôts annuels. Elle lui a confirmé qu'il était obligatoire pour une association étudiante d'en faire une malgré le fait que plusieurs associations étudiantes ne le font pas, car elles ne l'ont pas fait depuis une quinzaine d'années et que les pénalités d'arriérage seraient trop importantes. Elle indique également que, dans le cas de notre association, les rapports d'impôts auraient été faits jusqu'à la fusion.

Jeremy lui indique que l'AEIROUM n'a pas fait les rapports d'impôts depuis 5 ans.

Dong Pivoine Van lui répond qu'elle doit faire le rapport d'impôts pour la personne morale actuelle, soit l'AÉDIROUM, et que l'AÉDIROUM n'est pas responsable des rapports de l'AEIROUM. La responsabilité revient aux personnes qui en étaient responsables auparavant.

Michael Blondin précise également que l'AEIROUM n'a pas fait de déclarations annuelles.

Dong Pivoine Van lui répond qu'elle a trouvé de vieilles déclarations datant de 76 à 85 qui étaient très bien faites. Selon ce que Me Scott lui a dit, l'association doit seulement faire les rapports d'impôts depuis la fusion. À cause de la fusion, l'association a droit à un an de battement avant de devoir faire sa première déclaration. Par

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

conséquent, elle demande quand a eu lieu la fusion.

Michael Blondin lui répond que la fusion a eu lieu au début de l'année 2010.

Dong Pivoine Van répond qu'elle va regarder tout cela plus en détail après ses examens.

Jeremy précise que l'association n'avait pas de rapports à faire l'année dernière mais qu'il faut en faire un cette année selon ce que Me Scott a dit. La déclaration d'impôts de l'AÉDIROUM ne dépend pas des rapports des anciennes associations.

Michael Blondin demande de confirmer que c'est bien ce que Me Scott a dit, car, pour lui, la fusion constituerait une continuation de l'AEIROUM.

Dong Pivoine Van lui répond que, de ce qu'elle a compris, quand deux entités fusionnent, l'entité résultant de la fusion est une nouvelle entité.

5.5 Secrétaire

Il a traité le courrier qui trainait dans l'ancien local des cycles supérieurs. Pour le courrier dont il a pu retracer les destinataires, il leur a fait parvenir, et le reste a été retourné au bureau de poste. Il reste trois lettres qui sont adressées à des étudiants actuels du département, il va les contacter prochainement pour leur restituer leur courrier.

Il a également rencontré le support technique afin de voir s'il serait possible que le compte AÉDIROUM reçoive moins de spam de la part des comptes AEIROUM et AEEESDIR, et le support lui a répondu que les comptes sont actuellement expirés et qu'il souhaiterait que l'association récupère les éléments importants et pertinents qui s'y trouvent afin qu'il puisse supprimer les deux comptes idéalement en novembre.

Donc, concernant les courriels adressés à ces deux adresses, lorsque les comptes seront fermés, il y a deux possibilités, soit de créer un alias qui ferait que les messages envoyés à ces adresses seraient encore transférés à AÉDIROUM, soit de ne pas créer d'alias, et les messages seront totalement perdus.

Marc-Antoine Desjardins **propose** de ne pas créer d'alias et que le courrier soit totalement perdu. Jean-Cristoph Dury **appuie**.

Michael Blondin précise qu'il serait important de récupérer les documents, car il y a plus de 20 ans d'archives qu'il serait bien de ne pas perdre.

Louis-Philippe Blais suggère que nous mettions ces archives sur papier.

Jeremy van Doorn suggère que les compte «AEIROUM» et «AEEESDIR» envoient un auto-reply lorsqu'ils reçoivent un courriel.

Patrick Baril Robichaud lui répond qu'une fois que les comptes auront été supprimés, il ne sera pas possible d'envoyer un auto-reply, car les comptes n'existeront plus. Ceux qui enverront un message à ces adresses recevront un message leur disant que les comptes n'existent plus tout simplement.

Jeremy van Doorn précise sa suggestion en disant que ces comptes pourraient envoyer l'auto-reply à partir de maintenant et jusqu'à leur fermeture.

Louis-Philippe Blais revient sur le fait de tout imprimer les documents.

Marc-Antoine Desjardins lui répond qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer les documents.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

De ne pas créer d'alias et que le courrier soit totalement perdu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Patrick Baril Robichaud **propose** un huis-clos. Michaël Cadilhac **appuie**.

Michael Blondin demande pour quel sujet le huis-clos est demandé.

Patrick Baril Robichaud lui répond qu'il préfère discuter de l'accréditation en huis-clos.

Demande de huis-clos

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Patrick Baril Robichaud **propose** la levé du huis-clos. Louis-Philippe Blais **appuie**.

Demande de levé de huis-clos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais sort de la réunion.

5.6 Rep. première

Il n'a rien à dire.

Ali Haidar quitte la réunion.

5.7 Rep. deuxième

Elle n'a rien à dire.

5.8 Rep. troisième

Elle a été contactée par des compagnies de photos de finissants. Elle compte faire un sondage au début de la session d'hiver.

Jeremy van Doorn demande si Photo Patrick l'a contacté.

Elle lui répond que oui ainsi qu'une autre compagnie.

5.9 Rep. maîtrise

Les étudiants lui réclament les «beignes et café».

Michaël Cadilhac lui répond qu'il y a deux choses. Premièrement, le Tim Horton à côté de chez lui a fermé, Philippe Lamontagne s'est proposé pour aller chercher les beignes à chaque semaine, et Marius Posta va les chercher quelque fois. Le gros problème est la cafetière qui est brisée, et c'est de la faute de la FAÉCUM.

Philippe Lamontagne suggère d'acheter une nouvelle cafetière et de refiler la facture à la FAÉCUM.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin demande que Michaël Cadilhac lui rafraichisse la mémoire concernant ce qui s'est passé avec la cafetière.

Louis-Philippe Blais revient dans la réunion.

Michaël Cadilhac lui répond que la FAÉCUM avait emprunté la cafetière pour un congrès et qu'elle l'avait brisée. Elle en avait acheté une nouvelle, mais elle fuyait. Donc, l'association leur a retourné la cafetière défectueuse pour en revoir une fonctionnelle et, lorsqu'il est allé les revoir pour savoir où en était le dossier de la cafetière, la FAÉCUM ne se rappelait plus du dossier.

Dong Pivoine Van demande quelle était la marque de la cafetière.

Michaël Cadilhac lui répond que c'était une Hamilton Beach de 42 tasses mais cheap.

Marc-Antoine Desjardins lui précise un truc en acier inox.

Michaël Cadilhac **propose** d'acheter la même cafetière avant le prochain «beigne et café» et de refiler la facture à la FAÉCUM.

Michael Blondin **appuie**.

Marc-Antoine Desjardins demande si les «beignes et café» commencent mercredi prochain.

Michaël Cadilhac lui répond que oui.

D'acheter la même cafetière avant le prochain «beigne et café» et de refiler la facture à la FAÉCUM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais se propose pour aller chercher la cafetière.

5.10 Rep. Café

Le café a changé de fournisseur de sandwichs. Il y a également une nouvelle machine pour faire des expressos. Le comité du café planifie également peut-être faire des démarches pour changer les meubles, les comptoirs et refaire un peu l'aménagement du local. C'est Adrien qui s'en occupe. Il y a également un représentant café qui a quitté. Il reste toujours trois représentants café d'informatique.

Jeremy van Doorn lui demande qui sont nos représentants café.

Jean-Cristoph Dury lui répond que c'est lui, Roxane Rodrigue et Kim Sang Ly.

Jeremy lui demande avec quel argent le comité pense faire les travaux de réaménagement.

Jean-Cristoph Dury lui répond avec une subvention du FAVE et l'argent du café.

Jeremy van Doorn remarque qu'avec le 4000\$ que le café vient de distribuer, il semble avoir de l'argent et, donc, il demande d'où sort l'argent.

Jean-Cristoph Dury lui répond que c'est Adrien qui gère l'argent et que, selon ce dernier, ce serait à partir de l'argent de roulement qu'il y a dans le compte du café et qu'il y en aurait assez.

Dong Pivoine Van lui demande si elle est toujours tenue de siéger au conseil du café.

Jean-Cristoph Dury lui répond qu'il n'y a pas vraiment de réunions officielles et qu'il n'y a pas vraiment de raisons qu'elle continue de siéger au conseil mais qu'elle est la bienvenue si elle le désire quand même.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Dong Pivoine Van suggère que, dans leur plan de réaménagement, il considère la possibilité d'installer un décap-suleur à même le comptoir.

Jean-Cristoph Dury indique également que le comité du café a acheté une nouvelle machine audio il y a trois semaines.

5.11 CVE

Michaël Cadilhac sort de la réunion à 15h48.

Concernant le party de mi-session de Biomed, il y a 16 billets de vendus à date. Le billet coûte 4\$ à l'association et il est vendu 5\$ en ce moment. Louis-Philippe Blais **propose** que les gens qui achètent un billet pour le bal masqué aient la possibilité de ramener leur billet pour un shooter lors du 5 à 7 du 3 novembre.

Philippe Lamontagne **appuie**.

Les membres du conseil lui demandent pourquoi il ne les vend pas 4\$ au lieu de 5\$ dans ce cas.

Louis-Philippe Blais leur répond qu'il est obligé de les vendre 5\$ car c'est le prix auquel les vendent les autres associations associées à cet événement.

Jeremy van Doorn s'oppose à cette proposition, car c'est du niaisage.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'un dollar, il s'en fout, il veut seulement que les gens participent.

Philippe Lamontagne fait remarquer que les membres des autres associations pourraient venir pendant le 5 à 7 et réclamer un shooter auquel il n'aurait pas le droit de cette manière.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il va mettre ses initiales sur les billets vendus au membre de l'association et qu'il connaît les gens d'informatique et qu'il ne va pas donner de shooters gratuits à ceux qui ne sont pas de l'association.

Michaël Cadilhac revient à 15h52.

Michael Blondin suggère que Louis-Philippe Blais redonne le 1\$ aux gens qui les ont achetés puisqu'il les connaît.

Louis-Philippe Blais lui répond que son but est de motiver les gens à aller aux deux événements.

Dong Pivoine Van sort de la salle à 15h53.

Jeremy van Doorn demande le vote sur la proposition.

Que les gens qui achètent un billet pour le bal masqué aient la possibilité de ramener leur billet pour un shooter lors du 5 à 7 du 3 novembre.

La proposition est adoptée.
Pour : 4, contre : 2, abstention : 2.

Dong Pivoine Van revient dans la salle.

Louis-Philippe Blais reprend en indiquant que, lors du prochain 5 à 7 du 3 novembre, il a invité l'association d'histoire, de design industriel, de communication et de psycho-éd. Le DJ sera encore Julien, car il a bien fait

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

la job la dernière fois. Également, les responsables de psycho-éd ont demandé à être barmaids, car ils veulent financer leur bal avec les pourboires qu'ils y récolteront.

Michaël Cadilhac demande si Psycho-éd n'avait pas été interdit à vie derrière le bar lors d'une précédente réunion.

Louis-Philippe Blais considère que, si ça se fait, il faudra prendre des gens qui savent faire le bar, et il mettra comme condition qu'Arnaud Bergeron les supervisent et obtiennent son pourcentage de pourboires.

Dong Pivoine Van est mal à l'aise avec la proposition, car le café relève de l'association de Mathématique et d'Informatique et non de psycho-éd.

Louis-Philippe Blais précise que c'est la caisse de l'AÉDIROUM qui se retrouve en arrière du bar.

Dong Pivoine Van demande s'ils ont un café, car elle trouve louche qu'ils viennent dans notre événement pour financer leur bal.

Michael Blondin lui répond qu'ils n'ont pas de café et que c'est pour cela qu'ils se sont associés à nos 5 à 7.

Louis-Philippe Blais précise que le bar a déjà été confié à des membres de psycho-éd dans le passé mais que les barmaids s'étaient fait payer énormément d'alcool à boire et qu'ils avaient perdu le contrôle. Ils n'étaient même plus en mesure de servir de l'alcool à la fin, d'où le fait qu'il souhaite que, si le conseil accepte, il demandera que les gens en arrière du bar se contrôlent.

Michael Blondin lui demande quel sera le thème de ce 5 à 7.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il suggère que le thème soit Star et Paparazzi et il demande à Jeremy van Doorn d'expliquer.

Jeremy explique que l'idée de Kim Sang Ly est qu'il y ait un tapis rouge à l'entrée du café et que les gens rentrent dans le 5 à 7 habillés chic en marchant sur le tapis rouge comme des stars. Afin d'avoir l'effet paparazzi, il serait apprécié que David Haguenaeur puisse venir. Il y aurait également des étoiles de papier collées sur le plancher sur lesquelles il y aurait les noms des personnes qui aurait annoncé leur présence au 5 à 7.

Louis-Philippe Blais demande l'accord pour se procurer un tapis rouge.

Marc-Antoine Desjardins lui indique qu'il est possible de faire le tapis avec simplement du carton rouge.

Marc-Antoine Desjardins revient sur le sujet de laisser les gens de psycho-éd derrière le bar en disant de laisser la caisse à l'arrière pour éviter des problèmes.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il va s'assurer que la caisse soit correcte et qu'Arnaud Bergeron soit derrière le bar pour superviser.

Philippe Lamontagne rappelle au conseil qu'il n'est pas obligé d'accepter la demande de Psycho-éd.

Dong Pivoine Van est mal à l'aise de les laisser derrière le bar. Psycho-éd a de bonnes intentions, mais elle suggère qu'il fasse une annonce pendant le 5 à 7 pour ramasser des dons à la place.

Louis-Philippe Blais indique que l'association a de bonnes relations avec Psycho-éd, et qu'il ne comprend pas que le conseil veuille que ça chie.

Jeremy van Doorn suggère moitié-moitié entre l'AÉDIROUM et Psycho-éd pour le pourboire en arrière du bar.

Louis-Philippe Blais interroge sur le fait qu'Arnaud Bergeron ne soit pas suffisant.

Michael Blondin rappelle que Psycho-éd avait demandé la même chose l'année dernière et que le CVE avait refusé.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il n'est pas comme l'ancien CVE et qu'il va demander les noms des personnes qui seraient derrière le bar et qu'il leur donnerait des consignes claires au préalable.

Dong Pivoine Van indique que le dernier 5 à 7 a été un succès mais qu'elle a dû, à un moment, faire descendre une fille de Psycho-éd du bar de force et qu'elle ne souhaiterait que 3-4 personnes dans ce genre ne se ramassent

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

derrière le bar.

Louis-Philippe Blais lui répond que c'est pour cette raison qu'Arnaud Bergeron resterait pour superviser, sachant qu'il ne prend pas d'alcool.

Dong Pivoine Van suggère qu'elle serve mais qu'elle ne se fasse pas payer de shooters.

Louis-Philippe Blais lui répond que les filles se font toujours payer des shooter et que, si elle refuse, ça va briser le beat de la soirée.

Dong Pivoine Van indique que les gens au dernier 5 à 7 auraient voulu se procurer des snacks, car ils trouvaient que ça prenait un certains temps avant que la pizza soit là.

Louis-Philippe Blais précise que, pour contrôler les gens qui dérapent pendant le 5 à 7, il va mettre plus de monde en charge de contrôler le bon déroulement de l'évènement.

Michaël Cadilhac demande si Louis-Philippe Blais a retrouvé le panneau indiquant de ne pas sortir du café avec de l'alcool et s'il a fait le décompte de l'alcool.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il a refait une nouvelle pancarte et qu'il n'a pas fait le décompte de l'alcool mais que l'association ne devrait pas être dans le trou concernant le dernier 5 à 7.

Marc-Antoine Desjardins **propose** qu'il y ait jamais plus de 2 filles de psycho-éd derrière le bar et qu'il y ait une personne de confiance pour les surveiller.

Louis-Philippe Blais **appuie**.

Louis-Philippe Blais **propose** d'amender la proposition pour que les membres de Psycho-éd ne prennent pas tout le pourboire mais seulement le 2/3 du pourboire.

Michaël Cadilhac **appuie**.

Michael Blondin indique qu'il préfère que tous les gens qui servent aient leur part du pourboire.

Louis-Philippe Blais ajoute que ça permettrait à son staff de pouvoir profiter de la soirée.

Michael Blondin lui répond que les bénévoles qui s'occupent du bar le font, car ils aiment le faire.

pour que les membres de Psycho-éd ne prennent pas tout le pourboire mais seulement le 2/3 du pourboire.

Amendement rejeté.
Pour :3 , contre : 4, abstention : 1.

Jeremy van Doorn **propose** d'amender la proposition pour que les pourboires soient splittés en fonction du nombre de gens en arrière du bar.

Jean-Cristoph Dury **appuie**.

Louis-Philippe Blais indique que le monde change à travers le temps et que ce n'est pas fixe.

Jeremy van Doorn indique que, si le conseil limite leur nombre à 2, le conseil peut limiter à 2 le nombre de membres de l'association d'informatique.

Dong Pivoine Van indique que le nombre de personnes change tout le temps et que, dans les moments forts de la soirée, il faut six personnes pour fournir l'alcool.

(cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin demande le vote.

Pour que les pourboires soient splittés en fonction du nombre de gens en arrière du bar.

Amendement adopté.

Pour : 5, contre : 2, abstention : 1.

Michaël Cadilhac demande comment sera appliqué le prorata.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il faudrait faire le compte du pourboire à chaque changement de personnel derrière le bar, mais ça mettrait un frein dans le service de l'alcool.

Michaël Cadilhac en conclut que ce n'est pas applicable.

Marc-Antoine Desjardins **propose** un amendement pour que le nombre de personnes en arrière du bar soit fixé à une constante pour toute la soirée. Il **propose 2-2** sans compter la pizza et 2 personnes pour la pizza.

Louis-Philippe Blais **appuie**.

Louis-Philippe Blais indique que le pourboire sera séparé en deux et que psycho-ed fera ce qu'elle veut avec sa part et l'autre part sera partagée équitablement entre les membres d'informatique qui auront été derrière le bar.

Jeremy van Doorn et Cynthia Beauchemin quitte la réunion à 16h17.

Dong Pivoine Van indique que, 2 personnes de psycho-éd et 2 personnes d'informatique, ça ne fournira pas pendant le rush. Les 2 personnes à la pizza ont reçu un pourboire de 6\$ à partager en deux lors du dernier 5 à 7, donc ça ne fonctionnera pas.

Jean-Cristoph Dury quitte la réunion à 16h18.

Marc-Antoine Desjardins indique que, si, dans le pic d'activité, le conseil indique **3-3**, alors les gens derrière le bar vont se piler sur les pieds.

Michael Blondin suggère de retirer tout cela et que nos membres gardent tout le pourboire.

Marc-Antoine Desjardins indique qu'avec son amendement, les bénévoles vont recevoir le même nombre d'argent.

Michael Blondin indique que le conseil ne semble pas faire entièrement confiance à psycho-éd.

Michaël Cadilhac demande le vote.

Que le nombre de personnes en arrière du bar soit fixé à une constante pour toute la soirée. Il propose 2-2 sans compter la pizza et 2 personnes pour la pizza.

Amendement rejeté.

Pour : 2, contre : 4, abstention : 0.

Michaël Cadilhac demande la question préalable concernant la proposition.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Qu'il y ait jamais plus de 2 filles de psycho-éd derrière le bar et qu'il y ait une personne de confiance pour les surveiller.

Proposition battue.
Pour : 2, contre : 3.

Kim Sang Ly quitte la réunion à 16h23.

Marc-Antoine Desjardins demande ce qui arrive avec Psycho-Ed.

Louis-Philippe Blais indique qu'il va leur répondre que le conseil a été contre puisque ça ne s'est pas bien passé la dernière fois et que, pour l'argent qu'il y a gagné, ça ne vaut pas la peine.

Michaël Cadilhac suggère que Louis-Philippe recrute un groupe officiel pour gérer le contrôle de l'évènement. Ce groupe de personne aurait un signe distinctif.

Louis-Philippe Blais lui répond que c'est effectivement recommandé par la sécurité mais que ce n'est pas obligatoire, ce qui conclut son point concernant le 5 à 7. Concernant le réaménagement du local, le peintre va venir peindre le 24 octobre. Il a donc été voir des étudiants et un professeur en design industriel avec Yannick afin d'obtenir des suggestions de couleur. Ils ont fait trois suggestions de couleur soit orange-blanc-gris. Il tient à remercier Yannick pour l'avoir accompagné. La peinture est payée par le département, et il a demandé la confirmation à deux reprises auprès de Linda Lamarre. Il a l'intention de faire une équipe pour magasiner les divans, car il ne veut pas être seul, sinon les choix seront désastreux. Il demande également si le conseil est pour le fait de se procurer une télévision.

Michaël Cadilhac indique que, si l'association installe une télévision dans le local, il faudra faire attention au son pour éviter de déranger les autres locaux.

Louis-Philippe Blais suggère de mettre un limiteur de son ou pas de gros systèmes de son. Il indique également qu'il a trouvé un vieux NES dans le local de l'association.

Michael Blondin indique que c'est le sien et qu'il n'est plus fonctionnel. Tous les trucs Nintendo qui sont dans le local sont à lui.

Louis-Philippe Blais indique qu'il avait également parlé d'une arcade de Mortal Kombat 2, qui est à Trois-Rivières.

Michaël Cadilhac demande combien elle coûtait.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'elle coûte 1000\$ mais qu'elle est neuve. Il y en avait une autre de Mortal Kombat 3 à 800\$.

Marc-Antoine Desjardins indique qu'il y a un vieux PS2 qui traîne dans son laboratoire avec quelques vieux jeux.

Dong Pivoine Van suggère de faire encadrer un téléviseur et une console.

Louis-Philippe Blais demande si le conseil veut vraiment cela pour les membres, soit une télévision avec une console.

Michael Blondin indique que, si le conseil installe une télévision, il faut une console, car la télévision n'aura pas d'accès au câble.

Louis-Philippe Blais indique qu'en ce moment, le local d'association est un local calme et propice à ce que les membres jouent à des jeux de sociétés. Avec l'ajout d'une télévision, il est probable que la dynamique s'en trouve changée.

Michael Blondin indique qu'il va falloir qu'il y ait de la sécurité.

Dong Pivoine Van suggère que le conseil mette la clé pour changer les jeux dans le bureau de l'exécutif et que, si aucun membre de l'exécutif est présent, alors les membres doivent jouer avec le jeu présent.

Michael Blondin indique également qu'il ne doit y avoir aucun périphérique sans fil.

Louis-Philippe Blais reprend en abordant le sujet des hoodies. Il indique qu'il n'y a pas encore de logo officiel

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

mais qu'il y a le sien qu'il montre à l'ensemble du conseil.

Marc-Antoine Desjardins demande si l'affaire horrible en dessous du nom de l'association à un rapport avec le logo.

Louis-Philippe Blais dit que oui et que ça serait fait par un artiste.

Philippe Lamontagne lui répond que son idée de faire un concours est une bonne idée mais sans le prix de 100\$. C'est une bonne idée que le logo provienne d'un étudiant de l'association.

Louis-Philippe Blais reprend en indiquant que, concernant la recherche de commanditaire pour les hoodies, il propose d'en parler au directeur du Giro lors du «bière et pizza». Il proposerait de mettre leur logo sur le hoodie en échange de leur contribution. Il pourrait également chercher d'autres commanditaires. Un étudiant lui a proposé d'organiser quelque chose pour l'oktoberfest. Il a également brisé quelques pièces du jeu d'échecs et il s'en excuse.

Philippe Lamontagne lui indique qu'il doit le réprimander concernant deux messages haineux envoyés de sa part à la FAÉCUM.

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il n'a envoyé qu'un message, soit celui concernant le «Bols et Bolles».

Philippe Lamontagne lui indique qu'il en aurait envoyé un autre concernant la publicité de la FAÉCUM.

Louis-Philippe Blais lui répond que ce message a été envoyé en tant que simple membre et non en tant que représentant de l'association. Le message venait de son adresse personnelle et il n'avait aucune mention de l'association dans la signature.

Philippe Lamontagne lui précise de faire attention et d'être clair lorsqu'il envoie un message, si c'est la position de l'association ou non.

Michaël Cadilhac demande si ce qui est envoyé depuis le compte de CVE est soumis à la règle de regard préalable des membres du conseil préalablement à l'envoi.

Michael Blondin lui répond que oui mais que ce n'est pas tous les messages qui sont soumis à cette règle mais seulement ceux qui présentent la position de l'association.

6 CS games

C'est à Winnipeg cette année. Ça prend 1,5 jour de route en automobile pour se rendre. C'est un long trajet à faire. Il s'est informé à la SAAQ, et ça prend un permis de classe B pour conduire pour un véhicule de 9 à 24 personnes. Il va faire son permis prochainement, donc il pourrait ajouter la classe B, puisque c'est juste une option. Cet ajout ne coûte pas cher et demande seulement de passer un test écrit. Pour louer un véhicule, ça coûterait 600\$ pour 4 jours et 1000\$ de gaz. Il n'a regardé qu'un seul fournisseur jusqu'à maintenant.

Michael Blondin indique que la majorité des équipes viennent du Québec. Il y aurait donc possibilité de rassembler les associations du Québec et de se ramasser dans un même autobus tous en ensemble.

Louis-Philippe Blais précise qu'un véhicule roulant, c'est le moyen de transport le moins cher. Il serait également possible de louer un ou deux automobiles.

Marc-Antoine Desjardins indique que l'équipe est composée de 10 membres, il doit forcément en avoir au moins 2 qui ont une automobile.

Louis-Philippe Blais précise que ce n'est pas nécessairement tout le monde qui voudrait amener son véhicule jusqu'à Winnipeg.

Philippe Lamontagne sort de la réunion à 16h42.

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin suggère que le conseil évalue la possibilité de diminuer le budget consacré au CS Games, car dépenser plus de 1000\$ pour seulement 10 membres de l'association, c'est un peu trop. Il faudrait penser à demander au département de fournir la moitié et de possiblement demander une contribution de la part des personnes qui seront choisies pour y aller.

Dong Pivoine Van demande si 10 personnes est le nombre maximal de personnes qui peuvent aller au CS Games. Michael Blondin lui répond que les équipes sont constituées d'un maximum de 10 personnes et qu'habituellement, l'association n'envoie qu'une seule équipe.

Philippe Lamontagne revient dans la réunion à 16h46.

Louis-Philippe Blais précise que son idée serait d'y aller en automobile et de filmer la virée.

Michael Blondin lui suggère de considérer le fait de prendre un bus avec les autres associations du Québec, car ça reviendrait vraiment moins cher et il pourrait quand même filmer la virée.

Philippe Lamontagne suggère d'envoyer un délégué au party des CS Games afin de consulter les autres associations concernant la possibilité d'utiliser un autobus commun.

Louis-Philippe Blais suggère d'y envoyer Sébastien Lavoie-Courchesne et Philippe Lamontagne.

7 Bières et pizza

Philippe Lamontagne veut savoir si l'association a assez de bières pour le «bière et pizza».

Louis-Philippe Blais lui répond qu'il serait préférable de commander de la bière.

Philippe Lamontagne lui demande s'il sera là pendant la soirée pour s'occuper de commander la pizza.

Louis-Philippe Blais lui répond que oui. Il souhaiterait également savoir qui sera là pour donner un coup de main.

Philippe Lamontagne lui répond que Kim Sang Ly, Patrick Baril Robichaud et lui-même seront là pour lui donner un coup de main.

Louis-Philippe Blais indique qu'il demandera également à Yannick, car c'est un bon parleur pour approcher les futurs commanditaires.

Michael Blondin suggère également de demander à Rébecca Lapointe.

8 Varia

Michael Blondin indique qu'il a envoyé un message au conseil qu'il souhaite envoyer aux membres mais qu'il ne l'a pas encore envoyé, car il a reçu un autre document de la FAECUM avec des informations dans un format plus petit. Si les membres du conseil doivent lire un document concernant la hausse des frais de scolarité, il suggère de lire celui-là. Il y a aussi une vidéo de la CADL de 2 minutes qui est plus quantitatif. La vidéo contient leur proposition et leur suggestion pour contrer le sous-financement.

Louis-Philippe Blais indique que le vidéo est trop partisan selon lui et que la FAECUM s'y prend mal.

Michaël Cadilhac demande ce que le conseil fait avec le courriel de demande d'emploi qu'il a reçu cette semaine.

Philippe Lamontagne demande au secrétaire de l'envoyer à Véronique Sage.

Patrick Baril Robichaud présente ensuite une demande de Jean-Cristoph Dury dans laquelle lui et sa famille

Procès verbal du Conseil Élargi du 14 octobre 2011

AÉDIROUM
20-12-2011

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

ont réalisé un film sur leur traversée du canada en vélo. Afin que le film soit présenté dans le cadre des grands explorateurs, il aurait besoin d'une lettre d'appui de l'association et possiblement de financement.

Le conseil a décidé que le secrétaire écrirait à Jean-Cristoph Dury afin qu'il envoie un courriel avec davantage d'informations et, par la suite, qu'une décision sera prise.

9 Clôture

Louis-Philippe Blais **propose** la clôture, et Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Clôture de l'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.